PLR

Les Libéraux-Radicaux

Séance du Conseil de Ville du 26 mars 2018

Question écrite

RENOVATION DU PONT DE LA MALTIERE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ainsi que le montre le magnifique tableau ornant la salle du Conseil de Ville, **le pont de la Maltière**, construit en dos d'âne au XVe siècle et rénové en 1637, constitue un élément remarquable du patrimoine historique de la ville. Outre sa richesse historique et sa valeur touristique, il remplit toujours parfaitement sa fonction de trait d'union entre la vieille ville et le quartier de la gare. Il fut jadis un passage obligé pour franchir la Sorne du nord au sud. Depuis la suppression de l'unique feu rouge permanent du canton en 1999, le pont devint exclusivement piétonnier.

La légende raconte que le constructeur du pont, craignant de voir s'écrouler son œuvre, s'enfuit quelques heures avant l'inauguration. Le pont résista, et les autorités, satisfaites, ne purent jamais ni retrouver le personnage, ni lui payer son travail.

Aujourd'hui, force est de constater que l'état de délabrement avancé de cet ancêtre laisse songeur. Témoin du passé, il fait pâle figure dans son environnement urbain. Banalisé, presque invisible, démuni d'éclairage et noyé dans l'architecture hétéroclite du quartier, il est à bout de souffle et semble un brin déprimé. Sans oublier les outrages du temps qui ont fatigué son tablier et usé son parapet.

Bref, cet objet vénérable de notre patrimoine mérite un sérieux rajeunissement et une meilleure valorisation touristique.

Ma question : le Conseil communal est-il conscient de la nécessité de donner une nouvelle vie au pont de la Maltière ? Des travaux de rénovation sont-ils programmés ? Si ce n'est pas le cas, est-il disposé à engager sans tarder les travaux nécessaires pour redonner son lustre d'antan à cette illustre empreinte du Moyen Age ?

Je rappelle au passage que plusieurs instruments financiers sont à disposition des autorités communales au titre de la sauvegarde du patrimoine: subventions fédérales et cantonales, contributions financières de la Loterie romande, autres fondations privées et institutionnelles.

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Delémont, le 26 mars 2018

Le groupe PLR

Michel F